

La Notion de la RSE dans les entreprises algériennes : Entre théorie et pratique

Mohamed DAHMANI

Universite de medea

Résumé

Au cours des dernières années, les gouvernements algériens successifs ont accordé un intérêt croissant aux PME et à la création d'entreprise. Aujourd'hui, de part, la place importante que la PME occupe dans le tissu industriel, elle ne peut pas être exclue des analyses et débats concernant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Mais en dépit de leurs atouts, les PME algériennes dans leur majorité n'accordent que très peu d'intérêt à l'engagement social et environnemental. Ces PME ont, en effet, des structures qui ne leur permettent pas souvent de répondre efficacement aux problèmes sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées.

L'objectif de notre travail est d'étudier la perception de la notion de la RSE dans les PME algériennes. Notre approche est purement exploratoire. Elle repose sur une étude quantitative réalisée auprès de 86 PME. Les résultats de la recherche nous ont permis, d'abord, d'identifier la perception de la notion de la RSE. Ensuite, d'élaborer, en fonction de la perception des dirigeants, des typologies de groupes de PME. Enfin, de proposer un schéma d'analyse de ces pratiques permettant un diagnostic de l'engagement environnemental des PME algériennes.

Mots clés : Responsabilité Sociale des Entreprises ; Petites et moyennes entreprises ; Enquête

Introduction

Depuis plus d'une décennie, on assiste à une remise en cause du management « classique » dans les entreprises algériennes. Confrontées à la compétition internationale du fait du choix pour une économie de marché. Le développement de ces entreprises, leur pérennité suppose une compétitivité imposant un changement organisationnel et une gestion plus stricte des actifs matériels et humains, aussi une prise en charge de la dimension environnementale et sociale en tant que démarche volontaire sinon contraignante du fait du dispositif institutionnel.

La problématique de la responsabilité sociale de l'entreprise nous impose de préciser un concept difficile à cerner sur le plan théorique et pratique, car la notion de la RSE relève, généralement, d'une logique sociale et cognitive. La démarche d'analyse de la perception de la RSE dans les PME algériennes est d'autant plus complexe qu'elle porte sur une économie en développement dans des dispositions contextuelles relatives au processus de transition.

Aujourd'hui, les PME algériennes sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques soucieuses de préserver et de développer l'emploi. Mais en dépit de leurs atouts, les PME algériennes dans leur majorité n'accordent que très peu d'intérêt à l'engagement social et environnemental. Ces PME ont, en effet, des structures qui ne leur permettent pas souvent de répondre efficacement aux problèmes environnementaux auxquels elles sont confrontées. Une des hypothèses formulées pour expliquer ce manque d'engagement environnemental dans la PME algérienne postule qu'au-delà des contraintes propres à cette catégorie d'entreprises, celles-ci n'ont pas bénéficié d'un accompagnement adéquat susceptible de soutenir leur

démarche d'engagement environnemental. Notre hypothèse est plutôt basée sur la faite que cet accompagnement ne peut être assuré sans une connaissance parfaite de la réalité sociale et environnementale des PME.

En d'autres termes, dans une approche de développement durable où l'accompagnement est une pré condition à tout engagement dans une gestion responsable, la pertinence et l'efficacité de cet engagement est désormais étroitement dépendantes de la connaissance des pratiques responsables des PME et plus particulièrement la perception des managers des PME de la notion de la « Responsabilité Sociale de l'Entreprise ».

Problématique et hypothèse de recherche :

Notre étude a pour objectif d'analyser la notion de la RSE dans les PME algériennes. La question qui oriente notre recherche est de savoir quelle est la perception ou plus précisément la (définition - représentation) de la notion de la RSE chez les dirigeants des PME. En d'autres termes, notre recherche porte sur la manière dont les dirigeants de PME perçoivent le concept de la RSE.

Notre choix des dirigeants se justifie par plusieurs raisons. Dans la structure des PME, le principal acteur est incontestablement le dirigeant, souvent dirigeant-proprétaire voire aussi entrepreneur. Aussi, l'importance du dirigeant dans le cadre de la recherche en PME est souvent relevée dans la littérature. Cette approche est d'autant plus légitime en raison de l'importance des dirigeants de PME dans le fonctionnement de leur entreprise. Le dirigeant de PME est un acteur central dans la mise en place de la politique de l'entreprise.

Notre hypothèse principale est la suivante : « connaître la perception de la notion de la RSE des dirigeants permet une meilleure conduite de tout programmes d'intégration de l'approche RSE dans l'entreprise ». En d'autres termes, « une meilleure perception ou représentation du concept de la RSE permet aux dirigeants des PME de mettre en place plus efficacement toute démarche d'intégration ou de mise à niveau d'une gestion plus responsable ». Cette hypothèse nous amène à poser deux questions et à formuler par conséquent notre problématique:

-1) Quelle perception ont –ils les dirigeants des PME du concept de la RSE ?

(définition, dimensions, composantes ...)

-2) Quelle représentation ont –ils les dirigeants des PME de la notion de la RSE ?

(nature de responsabilité, importance accordée, approche d'intégration ...)

Afin de répondre à ces questions et pouvoir, à la fois, analyser la perception et la représentation de la RSE dans les PME algériennes, nous adoptons une approche essentiellement exploratoire. Notre étude est réalisée à l'aide d'une enquête par un questionnaire administré auprès de plus de 86 PME. Les données recueillies ont été traitées par des analyses statistiques conduisant à la mise en évidence d'une typologie d'entreprises réparties sous forme de classes. Ces classes sont élaborées en fonction de la nature des dimensions et le degré d'importance accordés aux préoccupations sociales.

L'objectif de cette typologie est double. D'une part, permettre la mise en évidence de plusieurs groupes de PME ayant des pratiques similaires au regard des critères comme la taille de la PME, le secteur d'activité...etc. D'autre part, faciliter le diagnostic de toute démarche d'intégration de la RSE en fonction du groupe d'appartenance.

La première partie est consacrée à un état de l'art autour de la RSE. Cette partie vise à mettre en revue l'émergence et les définitions du concept, ainsi que le cadre théorique de la RSE. La seconde partie présente les résultats de l'étude empirique auprès des dirigeants des PME.

I : La Responsabilité sociale ou sociétale : Notion et évolution

Le terme « RSE » est un concept qui donne toujours lieu à débat. Au préalable, s'agit-il de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, de Responsabilité Sociale et Environnementale ? Aussi, le « S » renvoie-t-il plutôt une responsabilité qui serait Sociale ou « Sociétale » ? Dans notre étude, nous faisons le choix d'utiliser le terme de responsabilité sociale et non pas sociétale. La revue de la littérature spécifique à la recherche en sciences de gestion sur ce thème de la RSE permet de noter que le terme de « social » est largement employé dans les recherches anglo-saxonnes, au détriment du terme « sociétal ». En effet, même si le terme « sociétale » a une signification plus large dans le contexte français, dans le vocabulaire anglophone, social est à considérer dans son sens le plus large possible. Ce terme désigne aussi bien la responsabilité sociale interne à l'entreprise envers l'ensemble des salariés, que la responsabilité sociale envers la communauté.

Le concept de la RSE intrigue par son ambiguïté et le nombre d'interprétations qu'il peut susciter (Laarraf. 2010). Afin de clarifier et de réduire cette ambiguïté, nous proposons de présenter un bref rappel historique, les multiples fondements théoriques et les principales définitions se rattachant à des champs disciplinaires différents. Enfin, nous concluons en précisant la définition retenue dans le cadre de notre recherche.

1.1 - Aperçu historique de la RSE

Ce détour historique nous semble avoir une valeur particulière dans un contexte où la notion de RSE reste floue, et où la signification de ce concept reste en partie à construire (Acquier, Aggeri. 2004). Souvent, on associe la RSE au développement durable ou encore à l'écologie alors que le concept de la RSE a vu le jour bien avant ces phénomènes.

Dans ce qui suit nous allons nous intéresser à l'historique de ce concept et aux diverses acceptions auxquelles il a donné lieu. Ces différences d'acception reflètent la « complexité » de la RSE, aussi traduisent les difficultés pour la définir le concept de la RSE.

La responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas un thème nouveau (Henderson, 2005; Pasquero, 2006). Dès les années trente, la question de la morale des dirigeants et des codes de conduite surgit avec les travaux de Berle et Means (1932) et Barnard (1938). Les années cinquante seront marquées par une multitude d'articles et d'ouvrages sur ce thème. Le débat se développe autour d'une controverse sur l'existence ou non d'une responsabilité sociale de l'entreprise marque cette époque avec une opposition virulente (Pasquero, 2005). Selon cet auteur, la responsabilité de l'entreprise n'est envisageable que par rapport à ses actionnaires.

Considéré comme le « père fondateur » du concept de la RSE, c'est à partir des travaux de Bowen (1953) qu'émerge la notion de RSE dans la gestion des entreprises. Dans son ouvrage, *Social Responsibilities of the Businessman*, Bowen avance que les entreprises doivent intégrer la dimension sociale dans leur stratégie. Bien que les premiers travaux datent des années trente, le concept de la responsabilité sociale a pris son véritable essor vers la fin des années soixante. Mais ce sont les contributions de Carroll (1979, 1995) qui ont apporté d'importants éléments en matière de responsabilité sociale avec la proposition d'un nouveau concept «*corporate social performance*», la Performance sociale de l'Entreprise (PSE). Ses réflexions ainsi que celles de Clarkson (1995) montrent que le concept de PSE peut être appliqué en utilisant un système fondé sur les relations de l'entreprise avec les individus et les groupes concernés par ses activités et ses objectifs.

Selon Wood et Jones (1995), le modèle de performance sociale des entreprises de Carroll (1979) repose sur trois dimensions représentées sur trois axes. La première dimension montre sur un premier axe quatre types de responsabilités: économiques, légales, éthique et discrétionnaires. Le deuxième axe représente les courants philosophiques en management et le troisième, représente les contextes sociaux particuliers. Dans la majorité des travaux académiques, on ne revient que sur les différents types de responsabilités de ce modèle, représentées en pyramide. La responsabilité légale consiste à rendre comptes par rapport à aux exigences de la loi.

La responsabilité éthique soumet l'activité économique à des obligations éthiques constituant des pratiques socialement construites et soutenues. La responsabilité discrétionnaire consiste en toutes formes de responsabilité qui va au-delà de la responsabilité morale obligatoire.

Selon Carroll (1979) la RSE est un concept qui regroupe « *l'ensemble des obligations que l'entreprise a vis-à-vis de la société - qui englobe- les catégories économiques, légales, éthiques et discrétionnaires.* ». Cette définition est consensuelle dans la mesure où elle reconnaît, tout en acceptant d'autres formes de légitimité, la suprématie de la responsabilité économique. La responsabilité économique consiste à produire les biens et services réclamés par la société afin d'en tirer profit. La responsabilité légale s'attache à la conformité aux lois en vigueur tandis que la responsabilité éthique concerne les actions non codifiées juridiquement mais attendues par la société. Enfin, la responsabilité discrétionnaire est laissée à la libre appréciation du manager.

Cette définition générale propose une graduation des responsabilités depuis celles que l'on ne peut éviter comme les obligations réglementaires et économiques à celles que l'on peut entièrement choisir comme la responsabilité éthique et surtout discrétionnaire. De fait « *chacun de ces niveaux dépend de celui qui le précède* » (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007). Carroll et grâce à son modèle, pense synthétiser l'historique des revendications de la société à l'égard de l'entreprise. Car, on ne peut être juste si l'on ne respecte pas au minimum la loi.

Par ailleurs, Wood (1991) définit la PSE: « *comme étant une configuration d'entreprise où les principes de responsabilité sociale, les processus de rétroaction sociale et les résultats observables concourent à tisser les liens entre l'entreprise et la société*». L'auteure propose un modèle à trois dimensions: motivation, action et résultat. Ces dimensions donnent, en incluant les principes structuraux de la responsabilité sociale,

des sous dimensions aux niveaux: individuel, organisationnel et institutionnel (Wood et Jones, 1995).

L'examen de ces deux modèles nous mène à évoquer les divers courants de pensée de la RSE. Gendron (2000) a repris la typologie des parties prenantes de Donaldson et Preston (1995), pour avancer que la RSE s'est développée d'après trois courants de pensée:

-Le «*Business Ethics*» à dominante normative donne à l'entreprise une mission et objectif sociaux et moraux ;

-Le «*Business and society*» est un courant descriptif qui vise à analyser, d'un point de vue opérationnel, les pratiques et les démarches des entreprises. Ici est soutenue la thèse qui fait de l'entreprise et de la société deux entités en synergie, en interaction continue et donc non cloisonnées ;

- Le «*Social issues management*» est dédié à l'étude des impacts des démarches RSE sur la performance de l'entreprise. Ce courant de pensée fait du concept de la RSE un facteur d'amélioration de la performance de l'entreprise.

1.2 - Les dimensions de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Un examen de la littérature montre que la RSE est un concept aux significations multiples générées par différentes façons de définir le terme même de la RSE. Selon Dahlsrud (2006), il y a 37 définitions académiques de la RSE qui mettent en avant ses principales catégories et objectifs, ainsi que le type de réponses proposées par les entreprises – qu'elles soient « nécessaires », « attendues » et « désirées » afin de dépasser la seule performance économique (Carroll, 1979, 1991 , 2010).

La RSE dépasse le cadre économique et réglementaire, regroupe des activités volontaires, qui prennent en compte le système social dans son ensemble et qui ouvrent la voie à la sensibilité sociale (Ackermann et Bauer, 1976). A cet égard, Alexander Dahlsrud a rassemblé les définitions de la RSE et les soumet à une analyse constante destinée à identifier leurs problèmes communs et des particularités.

L'analyse a montré qu'il existe un certain nombre de 5 dimensions qui se concentrent toute la gamme des sens du concept. Les dimensions identifiées dans 37 définitions de la RSE proposée dans la littérature par 37 auteurs entre 1980-2003, sont présentés dans le tableau suivant (A. Dahlsrud. 2006)

Dimensions	La définition est codé à la dimension si elle se réfère à	Exemples de phrases
La dimension environnementale	L'environnement naturel	«Un environnement plus propre" «Gérance environnementale» «Les préoccupations environnementales dans les opérations commerciales »
La dimension sociale	La relation entre les entreprises et la société	«Contribuer à une société meilleure» «Intégrer les préoccupations sociales à leurs activités commerciales»

		«Examiner toute la portée de leur impact sur les communautés»
La dimension économique	Aspects Socio-économique ou financier, y compris la description RSE en termes d'opérations commerciales	«Contribuer au développement économique» «La préservation de la rentabilité des opérations commerciales»
La dimension des parties prenantes	Intervenants ou groupes parties prenantes	«L'interaction avec leurs parties prenantes» «Comment les organisations d'interagir avec leurs employés, les fournisseurs, les clients et les communautés » «Traiter les parties prenantes de l'entreprise»
La dimension volontaire	Les actions non prévues par la loi	«Fondée sur des valeurs éthiques » «Au-delà des obligations légales, Volontaire»

Table A-01

The five dimensions, how the coding scheme was applied and example phrases (A. Dahlsrud. 2006)

D'après cette étude, analyse de la notion de la RSE montre que la dimension environnementale est moins présente dans les définitions du concept RSE. Cette absence pourrait être expliquée par le faite que la littérature n'a pas inclus cet aspect dans les définitions initiales. Aussi, la

dimension environnementale est une composante à part entière du concept de la RSE.

Par ailleurs, quelle que soit la dimension prise en compte dans les définitions, le concept de la RSE reste une série de questions sur la façon dont, par ses actions, une société peut être évaluée correctement sur l'impact qu'elle produit en matière sociale, économique et environnementale.

Pour une illustration adéquate de la multitude des compréhensions de la notion de RSE et des dimensions définies par eux, nous reproduisons ci-dessous une partie des définitions proposées par différents auteurs ou des organisations internationales:

1.3 - Y-a-t-il une définition de la RSE ?

Même aujourd'hui, après plus de cinquante ans de recherche de la réponse à cette question n'est pas définitive, dans la mesure où la définition et la délimitation du concept RSE restent encore l'objet de controverses et de divergences conceptuelles.

Si la RSE a traditionnellement été définie en tant que modèle philanthropique, plusieurs organismes ont proposé différentes définitions avec des points en commun considérable entre.

Bien qu'une vaste gamme de définitions potentielles soit disponible, celle que la Commission européenne a présentée dans son Livre vert est la plus souvent utilisée. Dans ce le Livre vert, la RSE est définie comme « *l'intégration volontaire par les entreprises de*

préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »(¹)

Bien que très concise, cette définition fait référence clairement au sens large du terme de la RSE. Malgré le terme anglais de *corporate social responsibility*, la RSE couvre les préoccupations sociales et environnementales qui doivent être intégrées dans la stratégie et les opérations commerciales. La Commission européenne s'est orientée vers le concept volontaire de la RSE. L'importance de la manière dont les entreprises interagissent avec leurs parties prenantes internes et externes est également soulignée.

La définition de la Commission européenne était et demeure toujours un stimulant pour de nombreux acteurs concernés par le procès de la RSE, à proposer leurs propres définitions ou à contribuer à son interprétation. Nous allons en présenter seulement quelques-unes avec le constat évident qu'il manque encore une définition normative complète, capable de la meilleure des façons de « réconcilier » tous les points de vue très souvent en désaccord.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) propose une définition descriptive en estimant que la RSE peut signifier différentes choses pour différents groupes, secteurs et intervenants et qu'elle est toujours en évolution. L'OCDE considère qu'on « s'entend en général pour dire que les entreprises dans une économie globale sont souvent appelées à jouer un plus grand rôle, au-delà de celui de création d'emplois et de richesses et que la RSE est la contribution des entreprises au développement de la durabilité; que le

¹) Livre vert. *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, COM(2001) 366 final, 18 juillet 2001.

comportement des entreprises doit non seulement assurer des dividendes aux actionnaires, des salaires aux employés et des produits et services aux consommateurs, mais il doit répondre également aux préoccupations et aux valeurs de la société et de l'environnement » (2).

Le *Business for Social Responsibility* (BSR) définit la RSE comme des pratiques d'affaires qui « renforcent la responsabilisation et respectent les valeurs sur le plan de l'éthique dans l'intérêt de tous les intervenants ». LeBSR propose également que des « pratiques d'affaires responsables respectent et préservent l'environnement naturel » et qu'en « aidant à améliorer la qualité de vie et les occasions d'affaires, les pratiques d'affaires responsables donnent le pouvoir aux gens et permettent d'investir dans la collectivité où l'entreprise oeuvre. Si la RSE est abordée de façon globale, elle peut livrer les plus grands avantages à l'entreprise et aux intervenants lorsqu'elle est intégrée dans la stratégie et l'exploitation de l'entreprise » (3).

The World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) intègre la RSE dans un contexte de développement durable. Selon le WBCSD, la RSE est « l'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société » (4).

Le *Canadian Business for Social Responsibility* (CBSR) définit la RSE comme « l'engagement d'une entreprise à opérer dans un milieu de

2) Voir : www.oecd.org/home

3) Voir : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf>

4) Voir : www.wbcd.org

durabilité économique et environnementale tout en reconnaissant les intérêts de ses intervenants. Les intervenants comprennent les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités locales, l'environnement et l'ensemble de la société ». Le CCSR aussi précise que la «RSE va au-delà des bonnes œuvres telles que le bénévolat et la charité » (5).

Cependant on peut conclure que dans toutes les définitions domine un nouveau lien - connu comme *Triple Bottom Line* . Le concept *Triple Bottom Line* est la transposition de la notion de développement durable en entreprise par l'évaluation de la performance de l'entreprise sous trois angles : *social* : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes (*People*) ; *environnemental* : compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes (*Planet*) et *économique* (*Profit*). En générale, les quelque points communs de la définition du concept RSE sont les suivants : (Rodié. 2007)

- La RSE est évaluée sur sa capacité à contribuer effectivement à la réalisation des buts sociaux, environnementaux et économiques;
- La RSE se réfère au rôle des affaires au sein de la société ainsi qu'aux attentes de la société par rapport à l'entreprise;
- La RSE suppose que les entreprises contractent volontairement des obligations qui dépassent le cadre réglementaire;
- La RSE sous-entend une attention centrée sur les conséquences sociales des activités dans le domaine des affaires, qu'elles soient positives ou négatives;
- La RSE se réfère aux activités régulières de l'entreprise et non pas à ses actions philanthropiques;

5) Voir : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf>

II) L'étude empirique sur le terrain

Nous avons mené une enquête exploratoire auprès de 86 PME algérienne de janvier 2012 à Mai 2012. A ce titre, nous avons utilisé un questionnaire adressé aux managers responsables des PME. Le questionnaire aborde trois grands thèmes : le premier thème est consacré au profil général des PME et des dirigeants. Le deuxième thème a pour objectif d'analyser la perception des dirigeants des PME de la notion de la RSE. Le troisième thème permet d'identifier le degré de préoccupation ou d'importance accordée par les dirigeants à l'intégration de la notion de la RSE dans la gestion des PME. Les résultats ont été analysés par le logiciel « SPAD Data Mining »⁽⁶⁾.

2.1) Méthodologie de l'étude empirique

Pour la réalisation de notre étude empirique, nous avons opté pour une démarche qui consisté à interroger les dirigeants des PME. Cette démarche est basée sur une enquête par questionnaire administré principalement par voie de Mail électronique. Les questions portent sur les pratiques des PME en matière perception de la notion de la RSE par des dirigeants, ainsi, l'importance accordée par ces derniers à la démarche d'intégration de la notion de la RSE.

⁶) Logiciel d'analyse statistique de données «COHERIS-SPAD 7 .4»

A partir des réponses aux questionnaires des 86 PME, nous avons pu constituer une base de données de 23 variables. Les variables étaient, pour la majorité, de type qualitative (Nominale). Ensuite, et à l'aide du logiciel SPAD, la base de données a été sommairement traitée par des tris à plat et tris croisés, et principalement analysée par la méthode (ACM) - Analyse des Correspondances Multiples - afin de permettre l'élaboration des typologies. Le choix d'analyser notre base de données par la seule méthode (ACM), s'explique par la volonté d'élaborer une typologie permettant une classification des PME en fonction d'une part, la nature de la perception de la RSE, et d'autre part, le niveau d'importance ou de préoccupation accordée par les managers des PME à la notion de la RSE (Très important ou Pas du tout important).

En effet, à l'aide d'une représentation des relations entre l'ensemble des variables nominales actives, nous avons pu définir une cartographie (Mapping) qui présente les positions des entreprises selon leurs réponses.

2.2) Synthèse des résultats de l'étude empirique

Dans cette synthèse empirique, nous présentons dans un premier temps le profil de l'échantillon à travers la structure des PME par le secteur d'activité, la taille et le degré de préoccupation des dirigeants par la RSE.

- a) La structure de l'échantillon par secteurs d'activités :

La structure de notre échantillon est composée principalement de PME du secteur de bâtiments et des travaux publics, de l'agriculture et

de l'industrie. Cependant, les PME du secteur des services représentent seulement 17%. (Tableau 1a)

Tableau 1a : Le nombre des PME par secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Nomb re de PME	Pourcentage (%)
Agriculture	12	14%
Industrie	22	26%
Bâtiments et travaux publics	35	41%
Services (Transport et communication, Hôtel, café et restaurant)	17	20%
Total	86	100%

- b) La structure de l'échantillon par la taille de la PME :

La lecture du tableau 1b fait apparaître deux éléments importants :

- une forte concentration des très petites entreprises
- une faiblesse de la présence des moyennes entreprises.

Ces deux éléments sont des caractéristiques révélatrices de la composition de la population des PME en Algérie.

Tableau 1b : Le nombre des PME par le nombre de salariés

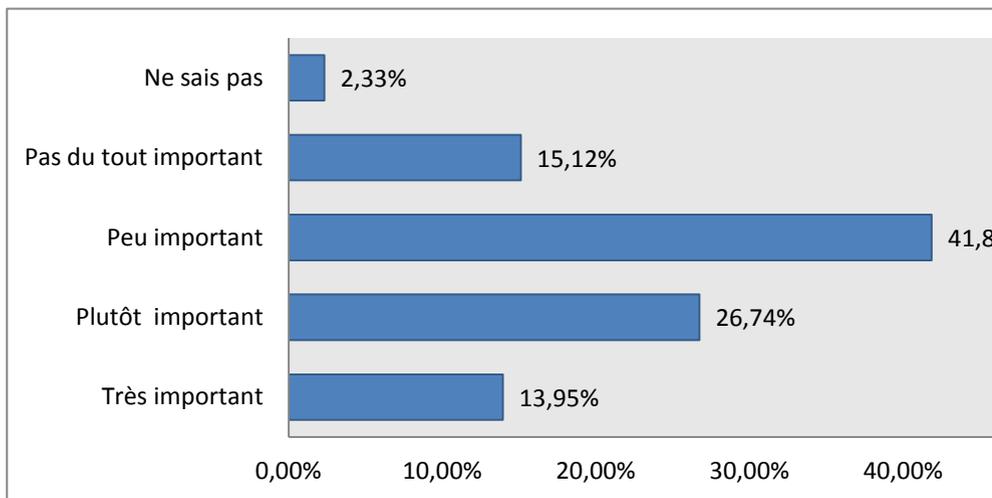
Taille de PME	Nombre de PME	Pourcent age (%)
----------------------	--------------------------	-----------------------------

Très petite entreprise <i>(de 0 à 10 salariés)</i>	40	47%
Petite entreprise <i>(de 10 à 49 salariés)</i>	28	33%
Moyenne entreprise <i>(de 50 à 250 salariés)</i>	18	21%
Total	86	100%

- c) *Le degré de la préoccupation par la RSE*

Les résultats montrent que seulement 14% des dirigeants de PME considèrent la préoccupation par la RSE comme « Très importante » dans la gestion de leur entreprise. Aussi, pour plus de 56% des managers des PME, cette préoccupation n'est pas ou « Pas du tout importante ». (Graphique.1c)

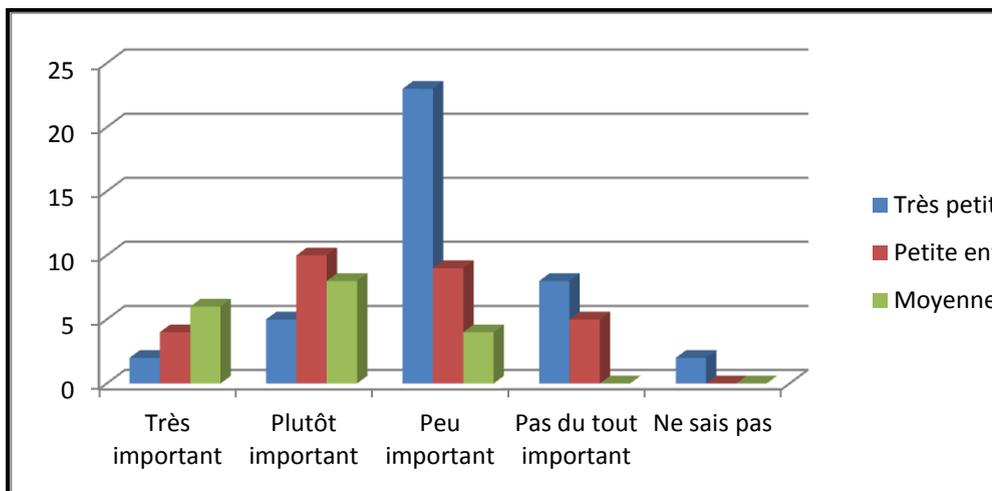
Graphique 1c : Le degré de préoccupation par la RSE



- ***d) Le degré de la préoccupation et type de la PME :***

Les résultats de l'enquête confirment qu'il y a donc un lien très fort entre la taille de l'entreprise et le degré de sa prise en considération des dimensions sociaux- environnementales. La PME, dont la taille est moyenne ou petite a un degré de préoccupation plus important que une très petite entreprise.

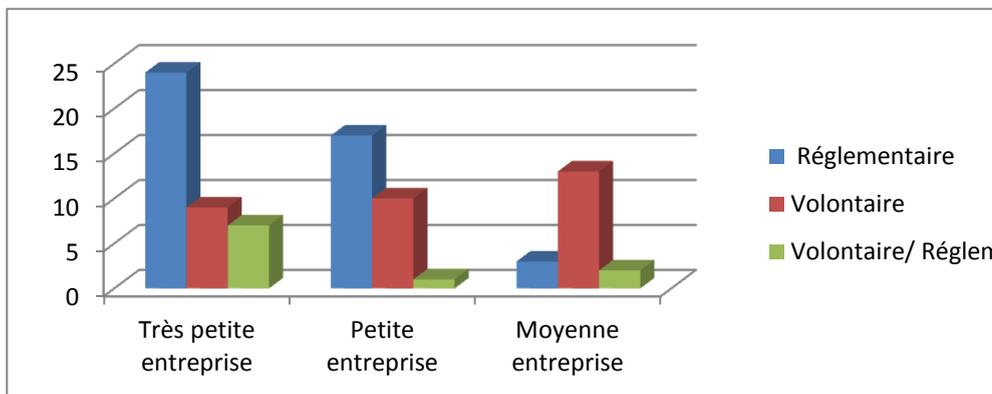
Graphique 1d : La Préoccupation RSE par type de PME



Au regard de ces résultats, on peut dire qu'en Algérie, la préoccupation par la RSE est plutôt réservée aux grandes entreprises. Cependant, même si les dirigeants des PME algérienne considèrent la préoccupation la RSE est plutôt pas importante, ces managers mettent souvent en place des actions de gestion responsable. Cette vérité témoigne d'une réelle prise en compte des enjeux sociaux environnementaux dans les PME, mais pas nécessairement de la mise en place de mesures formelles.

- *e) La nature de la RSE par type de PME :*

L'analyse des résultats de l'enquête confirme qu'il y a chez les managers des PME, une vision très réduite de la notion ou du concept de la RSE. Pour la plupart des managers, d'une part, la notion de la RSE intègre principalement des préoccupations sociales. D'autre part, les managers considèrent de ces préoccupations sont prisent en compte sur une base d'intégration règlementaire.



2.3) La typologie de la perception de la notion de RSE dans les PME algériennes

L'analyse factorielle appliquée aux résultats de l'enquête quantitative qui a porté sur les 86 PME nous a permis de dresser une typologie mettant en relation deux caractéristiques. D'une part, la nature ou l'aspect du concept de la RSE. (Réglementaire ou Volontaire). D'autre part, le niveau d'importance ou de préoccupation accordée par les dirigeants des PME à la notion de la RSE (Très important ou Pas du tout important).

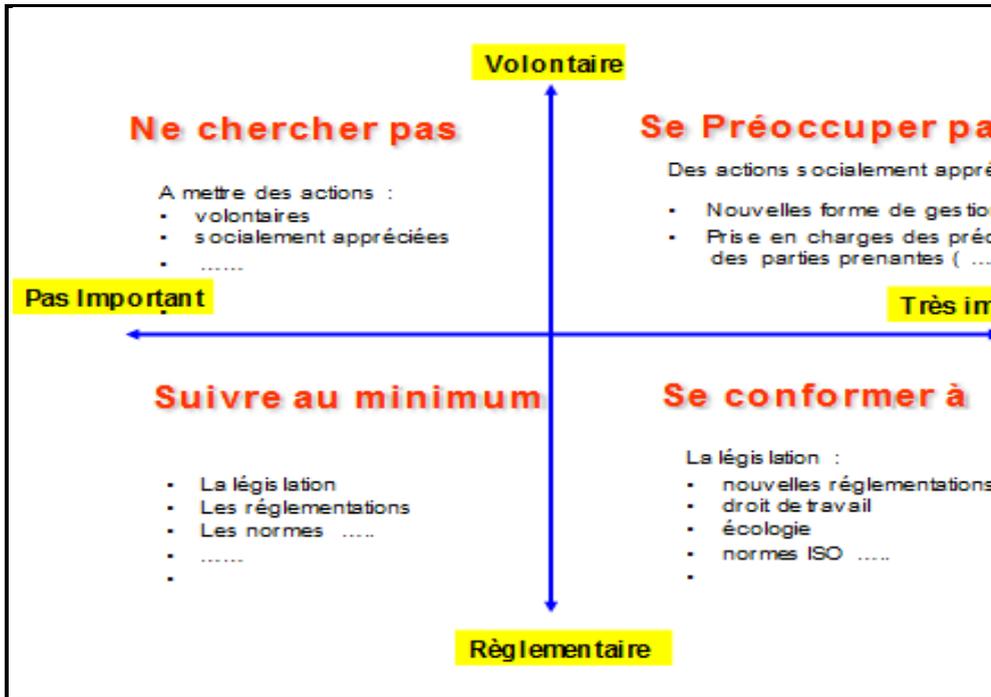


Figure 01 : La typologie de la perception de la notion de RSE

A partir de cette typologie (Figure 01), nous avons pu dresser une nouvelle classification typologique qui présente un processus d'évolution à travers lequel les PME passent par trois étapes de la prise en compte de la dimension sociale dans la gestion de l'entreprise. Ce processus d'évolution est basé sur un cheminement par étapes qui représentent l'évolution de la prise de conscience des questions liées à la responsabilité sociale des PME. En effet, selon cette typologie permet de dégager trois catégories de PME (Figure 02).

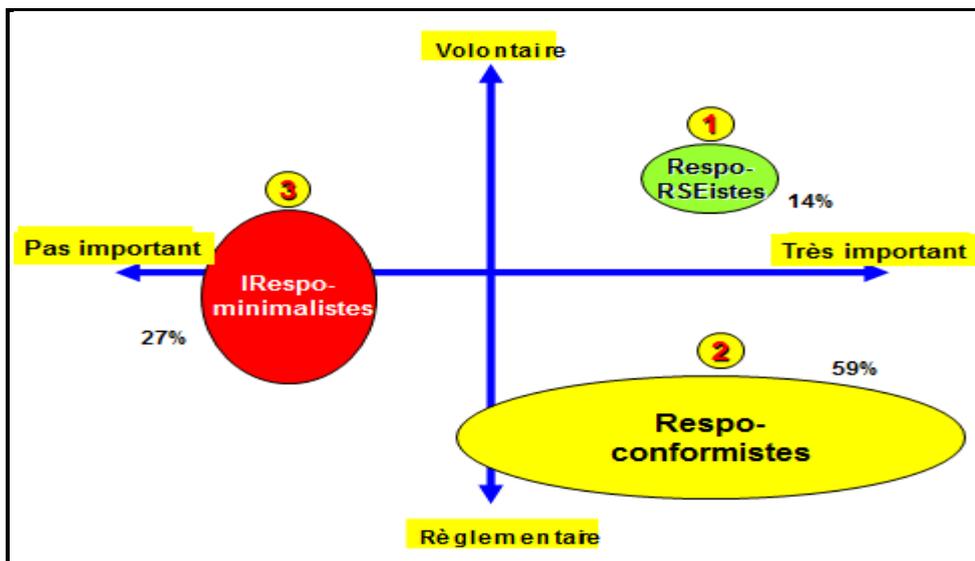


Figure 02 : La typologie de la perception de la notion de RSE

Les trois catégories sont :

Irespo-Minimaliste : cette catégorie est composée de plus de 27 % de PME enquêtés. Composée principalement de secteur BTP, les PME sont marquées par un manque d'intérêt à la responsabilité sociale. Aussi, dans cette classe de PME, les dirigeants, non seulement, ne cherchent pas à mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables, mais parfois, avouent ne pas respecter les lois et les normes sociales - environnementales en vigueur. Ce groupe représente, Le manque de motivation pour la mise en œuvre d'une démarche RSE et le très faible degré de préoccupation par les problèmes de la RSE sont les principales caractéristiques de ce groupe.

Respo-Conformistes : cette catégorie représente 60 % des PME enquêtées. Les dirigeants optent pour une activité réduite dans le domaine de la RSE, car souvent, ils se limitent à transcrire

systématiquement et de façon régulière dans leurs activités toutes les lois et les nouvelles réglementations venant les encadrer dans le domaine de la RSE.

L'objectif fondamental recherché par ces PME reste la conformité au cadre juridique régissant leur domaine d'activité. Dans ce groupe, les dirigeants sont très sensibles aux problèmes sociaux et environnementaux, cependant, leur perception de la RSE est fondamentalement à caractère conformiste.

Respo-RSEiste : cette catégorie de PME est très minoritaires (13 %). Les dirigeants ont une perception plus que conformiste. Conscients de l'importance grandissante de démarche RSE dans la gestion de l'entreprise, les dirigeants de ces PME n'hésitent pas à saisir toutes les opportunités susceptibles de leur permettre de mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables. Par ailleurs, si l'activité de ces PME est principalement dans le secteur l'industrie et de service, le profil des dirigeants est marqué par un niveau de formation plutôt très élevé car plus 75% ont un niveau universitaire supérieur.

2.4) Vers un processus de perception de la RSE par étape

A partir de la typologie précédente, nous pouvons proposer une grille d'analyse du processus de la RSE dans PME algériennes. Cette grille est établie en fonction de perceptions de la RSE et du niveau de préoccupation par les questions sociaux environnementales. Le processus d'évolution des PME passe à travers trois étapes.

La première étape est celle de la situation « **Irespo-Minimaliste** » ou l'entreprise ne donne aucune importance aux problèmes sociaux environnementaux. Pour la deuxième étape, l'entreprise commence à

respecter les réglementations sans plus et devenir simplement « **Respo-Conformistes** ». Durant la troisième étape, l'entreprise cherche volontairement toutes opportunités permettant de mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables. En d'autres termes, les dirigeants sont des vrais managers responsables ou des « **Respo-RSEistes** ».

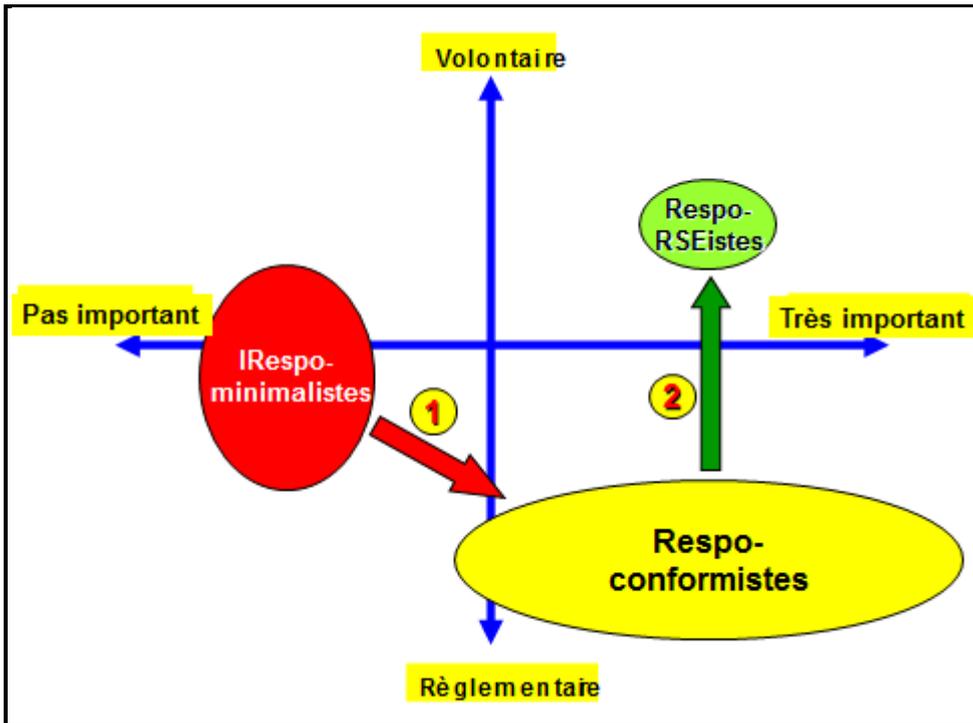


Figure 04 : Les Etapes du processus d'évolution des PME

Conclusion:

L'étude de la responsabilité sociale de l'entreprise dans les PME en Algérie est relativement récente dans la mesure où la majorité d'entre elles ont été créées au cours de la période 1995-2010. Les dirigeants des PME sont de plus en plus conscients de la valeur économique directe que peut revêtir l'intégration de toute démarche de la responsabilité sociale.

Les résultats de l'enquête fournissent, dans un premier temps, un tableau général sur la perception de la notion de la RSE par les dirigeants des PME et, dans un deuxième temps, ils montrent que le concept « RSE » demeure un relativement peu connu dans les PME algériennes. Ils démontrent, de plus, que la représentation de la notion de RSE est basée largement sur une conformité des pratiques des PME avec des aspects réglementaires (la réglementation du travail, droit sociale et de la sécurité ... etc).

Il est intéressant de noter, aussi que l'action des PME algérienne en faveur de l'engagement sociaux-environnemental est essentiellement motivée par des enjeux principalement réglementaires. Cette situation explique en partie le comportement « Respo-conformiste » des managers des PME. En effet, ces responsables se contentent à transcrire systématiquement et de façon régulière dans leurs activités toutes les lois et règlements.

L'étude montre que les dirigeants des PME algérienne manquent de logique stratégique vis-à-vis de la démarche RSE. Cette dernière est considérée comme une contrainte par les PME. A cet égard, l'objectif des dirigeants se limite généralement à la mise en conformité réglementaire avec une logique purement opérationnelle. Aussi, certains dirigeants des PME sont insensibles aux problèmes sociaux environnementaux notamment dans les très petites entreprises (TPE).

Cependant on peut toutefois relever que cette faible préoccupation des dirigeants par les questions sociales peut être expliquée par le manque de pression sociétale et gouvernementale en matière de RSE en Algérie.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les raisons de la mauvaise perception de la notion de la RSE dans les PME. Nous pouvons citer les raisons suivantes :

- les démarches RSE et les bénéfices qui en découlent sont mal connus des dirigeants des PME.

- les incitations légales sont considérées par certains comme étant suffisantes. Cette conception s'oppose toutefois à la philosophie de la RSE, sensée reposer sur des comportements volontaires.

- la force motrice principale de la responsabilisation des PME n'est pas l'éthique en elle-même, mais bien la rationalité économique, guidée par l'apparition d'avantages concrets liés aux actions responsables.

Parallèlement, notre recherche présente certaines limites. En effet, le faible nombre des PME (86) ne permet pas une généralisation des résultats à l'ensemble de la population des PME algérienne.

Aussi, sur plan méthodologique, les limites sont essentiellement reliées à la nature de notre démarche d'enquête. En effet, afin d'étudier la perception d'un concept managérial comme la RSE, le recours à une démarche qualitative à partir d'interviews est plus cohérent et approprié qu'une démarche quantitative basée sur un questionnaire.

Bibliographie

:

Ackerman, R. W. & Bauer, R. A. (1976), « *Corporate Social Responsiveness - The Modern Dilemma* ». Reston. Virginia.

Acquier, A., & Aggeri, F. (2006), «Institutional work in emerging fields. Toward a more distributed cooperative and enabling figure of institutional entrepreneurs. The case of the Global Reporting Initiative (GRI)». Paper presented at the 22nd EGOS Colloquium, Bergen.

Acquier, A.; Gond, J.-P. (2007), « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise. A la (re) découverte d'un ouvrage fondateur : Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen", *Finance Contrôle Stratégie*, forthcoming.

Aegerter, D. et E. Davoine (2006), « La place des parties prenantes dans la représentation de la responsabilité sociale des dirigeants de PME », Bulletin OEconomia Humana, Édition spéciale sur la RSE et les PME, ESG, UQAM, vol. 4, n° 11, décembre, p. 26-31.

Aggeri, F. (2004), « L'environnement en quête de théories. » *Natures Sciences et Société* 13: 138-140.

Atil A. (2010), « L'Information Environnementale dans les PME algériennes : entre une motivation « éco-passive » et une vision « court-termiste » 7ème Congrès International de l'ADERSE. RSE & innovation. Groupe Sup de Co La Rochelle. 24-25-26 Mars 2010

Atil A. (2009), « L'engagement environnemental dans les PME algériennes : entre motivations et enjeux ». *Revue Entreprise Ethique*. Ethique Editions, N° 31.

Berger-Douce S. (2007), « Les stratégies d'engagement sociétal des entrepreneurs », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol 6, n°1. pp. 53 – 62.

Boiral O. (2005), « Concilier environnement et compétitivité ou la quête de l'éco-efficience ». Revue française de gestion- vol. 31 n° 158. pp.163-186.

Bonneveux E., (2008), « l'intégration de pratiques de responsabilité sociale par les PME/PMI d'Indre et-Loire: l'exemple du groupement des entreprises du Val d'Amboise », 3ème congrès du RIODD, ESDES, Lyon 5 et 6 juin.

Bonneveux E., Saulquin J.-Y. (2009), « L'appropriation de la RSE par les dirigeants de PME. Le réseau comme vecteur de l'apprentissage managérial », Revue *Management & Avenir*, n°23, pp. 170-186

Bouyacoub A. (2006), « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles. De la gouvernance des PME-PMI. Regards croisés France – Algérie ». Edition L'Harmattan. pp. 113- 127.

Bowen HR. (1953), « Social Responsibilities of the Businessman ». Harper and Row: New York.

Butel-Belini B. (1997), « L'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise: une analyse contingente au niveau des sites de production ». Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion. Université de Lille 1. 354 p.

Capron, M. et Quairiel-Lanoizelée, F. (2007), «La responsabilité sociale d'entreprise», Paris, la Découverte.

Caron, M.A et M.F. Turcotte. (2006), « Forces de transformation et d'inertie dans la divulgation de la performance d'entreprises: analyse de rapports de développement durable». *Cahier de la Chaire d'information financière et organisationnelle*, Montréal, École des sciences de la gestion, UQÀM, no 08-2006, 51 p.

Carroll, A.B. (1979), « A three Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance », *Academy of Management Review*, 4(4), 497-505.

Carroll, A.B. (1999), « Corporate Social Responsibility », *Business & Society*, 38(3), 268-295.

Clarkson, M. B. (1995), « A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance ». *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1, p. 92-117.

Confais J, Nakache J -P. (2000), « Méthode de classification : avec illustration SPAD et SAS ». Montreuil. Ed. CISIA – CERESTA. 185 pages.

Dahlsrud, A., (2006), « How Corporate Social Responsibility is Defined: an Analysis of 37 Definitions », *Corporate Social Responsibility and Environmental Management, Corp. Soc. Responsib. Environ. Mgmt.* (in press) Published online in Wiley InterScience, (www.interscience.wiley.com)

Delchet K. (2007), « Développement durable : l'intégrer pour réussir : 80 PME face au SD 21 000 » Paris. Ed. AFNOR. 382 pages.

Donaldson, T. & Preston, L. (1995), «The stakeholder theory of the modern corporation: Concepts, evidence and implications ». *Academy of Management Review* 20, 65-91.

Dubigeon O. (2005), « Mettre en pratique le développement durable. Quels processus pour l'entreprise responsable ? » Pearson Education/Campus Press, Paris.

Dupont O. (1995), « Les PME et le marché de l'environnement: Situation et perspectives des éco-industries en France », Paris. Ed. Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. 189 pages.

Gendre - Aegerter, D. (2008), « La perception du dirigeant de PME de sa responsabilité sociale : une approche par la cartographie cognitive », thèse soutenue à l'Université de Fribourg (Suisse)

Gendron C, Lapointe A, Turcotte M.F , (2004), « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ». *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 59, n° 1p. 73-100.

GENDRON C. (2000)a , « Enjeux sociaux et représentations de l'entreprise ». *La Revue du MAUSS*, no 15, 320–325.

GENDRON C. (2000)b, « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale ». Cahier de recherche du CRISES, UQAM, février, no 0004, 74 p.

GENDRON C. (2001), « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques ». *Revue Pour*, no 172, 175–181.

Henderson, H. (2005), « Socially Responsible Practices Have Businesses Seeing Green ». *Journal of Financial Planning*, vol.18, no 8, p. 16.

Julien P.-A., (1994), « *Les PME : bilan et perspective* », Les Presses Inter Universitaires, Economica, Québec

Laarraf Z ; **(2010)**, « La perception du dirigeant de la PME du concept de RSE ». CNAM Paris- LIPSOR

Morineau A, Morin S. (2000), « Pratique du traitement des enquêtes : Exemple d'utilisation du système SPAD ». Montreuil. Ed. CISIA – CERESTA. 225 pages.

Observatoire des PME européennes, (2002), « Les PME européennes et les responsabilités sociale et environnementale », Rapport n° 4.

Pasquero, J. (2005), « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion: le concept et sa portée ». Chap. in *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, sous la dir. de Marie-France B. Turcotte et Anne Salmon, p. 112-133. Québec: Presse de l'université du Québec, 228 p.

Rodié I (2007), « Responsabilité sociale des entreprises –le développement d'un cadre européen » Meoire de DEA - Institut Européen de l'Université de Genève.

Torres O., (1997), « Pour une approche contingente de la spécificité de la PME », *Revue internationale PME*, vol. 10, no 2, pp.9-43

Torres O., Julien P.-A., (2005), « Specificity and denaturing of Small Business », *International Small Business Journal*, vol. 23, no 4, pp.119-138

Turcotte, M. F. et A. Salamon. (2005), « Conclusion». In *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise* », sous la dir. de B. -Turcotte, M.F et A. salmon. Québec: Presse de l'Université du Québec, 228p.

Turcotte, M-F., et C. Gendron. (2006), « *Responsabilité sociale de l'entreprise: particularismes nationaux et convergences globales*». Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, Séance *perspectives conceptuelles*, 13 octobre 2006.

Wood, D.J. (1991), « Corporate social performance revisited » In: *Academy of Management Review*. 16, pp. 691-718.

Wood, DJ et R.R. Jones. (1995), « Stakeholder Mismatching: A Theoretical problem in Empirical Research on Corporate Social Performance». *International Journal of Organisational Analysis*, vol 3, no 2, p. 229-267.

Wood, DJ et R.R. Jones. (1995), « Stakeholder Mismatching: A Theoretical problem in Empirical Research on Corporate Social Performance». *International Journal of Organisational Analysis*, vol 3, no 2, p. 229-267.

Revue de Recherches et Etudes Scientifiques

Université Dr. Yahia Fares de Médéa

Email: revue@univ-medea.dz

L'innovation ouverte au cœur de la conception du système territorial d'innovation.

Enseignante: Dey Wissem

Faculté SECSG -université Batna 01-

Email : wessem_dey@hotmail.fr

Résumé :

L'innovation est devenue un facteur clé de succès économique et un préalable au développement durable. Les entreprises doivent plus rapidement ne que jamais innover et développer des produits et services commercialement viables. Confrontées à une hausse des coûts de (R-D),

Ce papier vise à mettre en lumière que les entreprises ne peuvent plus survivre sur leurs seuls efforts de R-D et elles doivent rechercher des modes nouveaux et plus ouverts d'innovation. Les activités d'innovation des entreprises s'internationalisent et s'ouvrent à « l'innovation ouverte », afin de rester en tête de la course et ça exige la proximité ces acteurs dans un système d'innovation territorial permettant de mieux valoriser les résultats de la recherche scientifique provenant des universités et les ressources locales au sein du territoire.

Mots- clés : système d'innovation régional, université, innovation ouverte ; cluster, proximité.

Abstract:

The innovation became a key factor of economic success and a precondition to the durable development. the companies more quickly must than never to innovate and develop commercially viable products and services. Confronted with an increasingly keen rise in the costs of (R-d).

This paper aims at clarifying which the companies cannot survive any more on their only efforts of R-d and they must seek new and more open modes of innovation. The activities of innovation of the companies are internationalized and open with "the open innovation" in order to remain at the head of the race and that requires the proximity these actors in a regional system of innovation making it possible to better develop on the the results of scientific research coming from the universities and to develop the local resources with the centre of region.

Key-words: *regional system of innovation; university; open innovation cluster; proximity.*

❖ **Introduction:**

Dans un environnement économique extrêmement changeant et difficilement prévisible, l'entreprise, petite ou grande, suscite l'intérêt permanent des politiques, des économistes et des sociologues. Sa fonction principale, celle d'innover, est considérée comme la source par excellence d'emplois, de richesses et de prospérité. A deux conditions :

a) ses structures doivent être suffisamment souples pour que l'entreprise puisse s'adapter aux aléas du marché;

b) le renouvellement constant de ses ressources productives ne pourra se réaliser que si l'édifice financier et industriel d'un pays ou d'une région (et plus encore de l'économie locale) est suffisamment solide et diversifié pour que l'entreprise puisse associer des réseaux de

producteurs et de consommateurs dans la constitution de son offre et dans la création d'une demande pour ses produits.⁽¹⁾

Ces deux conditions respectées, la création de petites entreprises innovantes et le renforcement du potentiel d'innovation des grandes firmes sont au centre des politiques industrielles et de l'aménagement du territoire. Si les grandes entreprises, regroupant diverses activités de production, de finance et de commercialisation, tentent d'organiser les marchés et l'évolution des technologies, par voie d'alliances, de fusions, d'acquisitions ou de déploiement international, et si l'espoir du renouveau économique se concentre dans la petite entreprise issue de l'activité scientifique, l'attention des spécialistes est particulièrement portée sur les systèmes d'innovation.

L'agrandissement des entreprises et la mondialisation accentuée des marchés ont révélé l'importance de poches locales de ressources productives. La proximité géographique entre science, technologie, industrie et finance contribue à l'émergence d'innovations. Les interactions sont organisées par le jeu combiné des acteurs privés et des institutions publiques.

A l'heure actuelle, les économistes se penchent sur « l'économie régionale », comme niveau géographique et économique d'organisation de la production, et, par conséquent, d'émergence de nouvelles activités, de nouveaux biens et services, de nouveaux emplois, de nouveaux revenus... Depuis une quarantaine d'années, l'approche de l'innovation fondée sur la proximité, et plus particulièrement, le concept de milieu innovateur démontre toujours un peu plus, et mieux, sa pertinence en tant que forme de modélisation de la croissance économique décentralisée, mais aussi d'enrichissement des compétences technologiques des entreprises, y compris internationales.⁽²⁾

Un système d'innovation(SI) décrit les relations entre institutions (scientifiques, technologiques, industrielles, commerciales, financières,

politiques), privées et publiques (entreprises, laboratoires de recherche et d'ingénierie, administrations...).

L'avantage de cette approche est de permettre une définition claire des limites du système, toutes les organisations, règles ou institutions qui affectent une fonction fait partie du SI, et de sortir des particularismes nationaux en donnant un cadre d'analyse commun à tous les SI. La définition des fonctions d'un SI n'est cependant pas encore stabilisée, la liste varie d'un auteur à l'autre. Pour, les fonctions d'un SI sont les suivantes :⁽³⁾

- développer le capital humain ;
- créer et diffuser les opportunités technologiques ;
- créer et diffuser les produits (nouveaux) ;
- incuber (les nouvelles techniques) ;
- gérer (la technologie) ;
- faciliter la réglementation (par l'établissement de standards techniques) ;
- légitimer la technologie et la firme ;
- créer le marché et diffuser la connaissance du marché ;
- diriger la technologie, le marché et la recherche de partenaires ;
- faciliter l'établissement de réseaux ;
- faciliter le financement (de l'innovation) ;
- créer le marché du travail.

Ces relations sont constituées le plus souvent des flux financiers et informationnels et des mouvements de personnes. Le but d'un tel système est de produire des innovations (nouvelles organisations, nouvelles marchandises et processus, nouvelles ressources : nouvelles combinaisons de ressources productives). Les systèmes sont nationaux (ou régionaux) ; l'accent étant mis dans ce cas sur les dispositifs publics légaux de régulation. Ils peuvent être aussi « privés » ; l'analyse privilégiant le « **réseau** » qui peut être défini comme un ensemble

d'entreprises liées juridiquement et/ou financièrement à une ou plusieurs grandes entreprises (pivots) ; Le « réseau est un système qui a pour but de réaliser une (ou plusieurs) production (s) intégrée (s) dans une même chaîne de valeur et sous la direction et la coordination des sociétés mères ou des sociétés pivots.⁽⁴⁾

De tous ce qui est précédé, notre question principale de cet article est la suivante :

Comment on peut modéliser un système régional d'innovation à travers l'encouragement de processus d'innovation ouverte ? Et quel rôle destiné à l'université dans ce cadre ?

Afin de répondre sur cette problématique, notre travail sera structuré comme suit :

- La première partie est dédiée à l'importance de régionalisation d'innovation ;
 - La deuxième partie vise à mettre l'accent sur l'innovation ouverte comme une nouvelle tendance d'innovation ;
 - La troisième partie s'intéresse à la place que s'occupe l'université dans un système d'innovation, notamment celle industrielle ;
 - Quatrième partie incluse une vision sur le modèle du cluster comme système régional spécifique rassemble tous les acteurs socio-économiques régionaux.
 - La conclusion apporte une panoplie des recommandations afin d'améliorer la performance des clusters et la bonne démarche d'innovation ouverte.
- ✓ **Littératures relatives aux systèmes territoriaux d'innovation :**

Les études sur les systèmes d'innovation soulignent l'importance de la région et l'importance des ressources locales et régionales spécifiques pour la stimulation de l'innovation au sein des entreprises et des territoires. En plus de permettre aux industries d'être plus compétitives, les ressources locales et régionales spécifiques comme le

savoir *collant*, la capacité à apprendre ou encore les attitudes entrepreneuriales par exemple, à travers une infrastructure physique, organisationnelle et sociale, sont des facteurs importants de développement qui permettent aux industries de mieux participer à la compétition globale. *Le territoire est bien un écosystème et un lieu privilégié de l'innovation* (proximité des acteurs, vie sociale, etc.).⁽⁵⁾ L'innovation se développe plus favorablement dans un écosystème où l'atmosphère attire les talents, en étant généreux avec les créatifs, accueillant envers les étrangers et tolérant avec les déviants. Car si ces derniers ne sont pas tous excellents, les excellents sont souvent aussi déviants.

1. La régionalisation d'innovation ; un concept multidimensionnel :

Dans la géographie économique, l'identification des effets de la proximité géographique sur l'apprentissage et l'innovation est capitale. La proximité géographique *per se* ne constitue une condition ni préalable, ni suffisante pour que l'apprentissage ait lieu

Néanmoins, elle facilite l'apprentissage interactif en renforçant les autres dimensions de la proximité à savoir : la proximité cognitive, organisationnelle, sociale, institutionnelle. Cependant, la proximité peut avoir des retombées négatives sur l'innovation, à cause des problèmes d'enfermement non seulement trop peu de proximité, mais aussi trop de proximité peuvent s'avérer nuisibles au processus interactif de l'innovation.

La proximité géographique est souvent présentée comme le remède à des nombreux problèmes, la solution à des relations distendues voire rompues tant sur le plan social qu'économique. Ainsi, la majorité des démarches politiques et stratégiques placent la proximité au cœur des dispositifs envisagés (emplois de proximité, grappes d'activités

stratégiques, districts industriels, systèmes de production localisés, pôles de compétitivité).

Comme le fait remarquer Porter (2003): «*Les avantages compétitifs durables dans une économie globale sont souvent de caractère profondément local, provenant de la concentration de connaissances et de savoir-faire hautement spécialisés, et aussi d'institutions, de rivaux, d'entreprises partenaires et de consommateurs avisés.*».⁽⁶⁾

La littérature sur les systèmes régionaux d'innovation met donc en valeur le rôle de la région dans la mesure où elle constitue un espace de relation entre la technologie, les marchés, le capital productif, les savoir-faire, la culture technique et les représentations. Ainsi, la région n'est plus envisagée comme un simple support à l'affectation des ressources mais comme un milieu générant des ressources spécifiques et des dynamiques propres

Le système régional d'innovation fait référence à des concentrations spatiales d'entreprises et d'organisations publiques et semi-publiques (universités, instituts de recherche, agence de transfert et liaison technologique, associations d'affaire, organismes gouvernementaux, etc.) qui produisent de l'innovation sur la base d'interactions et d'apprentissage collectif au travers des pratiques institutionnelles communes.

Selon cette perspective, le système régional d'innovation est intimement lié à l'économie du savoir et à la nouvelle conception de l'innovation comme résultat d'un produit social et territorialisé, stimulé non seulement par les ressources localement ancrées mais également par le contexte social et culturel dans lequel elle évolue. Il peut d'ailleurs être utilisé, et c'est souvent le cas, comme une expression générique qui recouvre des modèles similaires tels que : «milieux innovateurs», «districts industriels», «**territoires apprenantes**», «**systèmes productifs locaux**» et «**clusters régionaux**».

C'est au travers des échanges que naissent et grandissent les idées, c'est au travers des partenariats et des démarches collaboratives que les entreprises exploitent des idées pour renouveler leur savoir-faire, créer de la valeur ajoutée, s'adapter et être compétitives sur de nouveaux marchés (coûts, usages, réglementation, ...). Ces actions collectives concernent les filières d'activités traditionnelles pour anticiper les mutations et les marchés émergents.

Le potentiel que représente l'Université, lui confère, compte tenu des nouvelles parts d'autonomie et de la mise en œuvre de l'Opération « Campus », dont elle bénéficie, un rôle et une responsabilité éminents dans cette stratégie partenariale.

Les autorités doivent, en effet, capitaliser sur l'excellence de ces formations universitaires et de la recherche publique pour consolider les entreprises de son territoire et faire émerger de nouvelles activités. Il s'agit de susciter l'intérêt des acteurs, d'encourager les coopérations de toute nature, d'améliorer sensiblement la visibilité de l'offre académique, de renforcer la valorisation industrielle des résultats de la recherche et de faciliter le transfert vers l'économie régionale. Plus encore, il s'agit de valoriser les complémentarités et les effets de fertilisation croisée pour développer davantage les projets de recherche collaboratifs, notamment à travers l'appel à projets R&D de la Région et les financements nationaux, et pour faire émerger des initiatives de "**clusters**", qui seront accompagnées d'un point de vue méthodologique, d'animation et de stratégie.⁽⁷⁾

Le premier niveau fait référence à l'entreprise et aux ressources internes qu'elle consacre aux activités d'innovation en termes de R-D, à l'acquisition, à l'intégration et à l'utilisation de technologies de pointe, au personnel scientifique et technique, à la commercialisation et à l'exportation de ses produits. L'importance relative accordée à ces facteurs conditionne fortement le potentiel d'innovation de l'entreprise.

Le second niveau renvoie aux institutions et organisations du savoir avec lesquels les entreprises peuvent interagir et collaborer pour soutenir et alimenter leurs activités d'innovation. Les principaux acteurs sont les suivants :

1. les institutions d'enseignement et formation : il s'agit d'organisations composées d'universités, collèges et centres de formation et de spécialisation collégiales ou professionnelles ;

2. les organisations de R-D et de transfert technologique : ce sont pour l'essentiel des organisations qui fournissent une expertise unique à la résolution de problème technologique que rencontrent les entreprises. Elles agissent également comme agents de liaison entre les entreprises et les laboratoires publics et universitaires ;

✓ **les services et soutien technologique aux entreprises** : ce sont des entreprises qui offrent un éventail de services-conseils spécialisés dans le but d'aider les entreprises dans les différentes étapes de la réalisation de l'innovation. L'offre de services-conseils est variée et multiple. À titre d'exemple, en font partie : les services de comptabilité, d'ingénierie, de marketing, d'informatique ou encore les services scientifiques et de recherche ;

1. les sociétés de financement/capital risque : ce sont des organisations qui fournissent financièrement des capitaux afin de promouvoir et soutenir des initiatives propres à accroître la capacité technologique des entreprises;

✓ **les agences de développement économique** : ce sont des organisations qui sont responsables de l'application et de l'encadrement des politiques et programmes de soutien au développement des collectivités territoriales ;

le soutien à l'innovation: ce sont des infrastructures comme les parcs scientifiques ou encore les incubateurs technologiques qui accueillent les nouvelles entreprises, surtout celles essaimées, et offrent généralement

des programmes de support et d'assistance technique auprès des entreprises.

Le troisième niveau réfère à l'environnement socio-économique et culturel. Il comprend les conditions générales d'ordres économiques, social, politique et culturel qui définissent le climat d'ensemble, les codes de conduite ou les règles du jeu favorables ou non à l'innovation et à l'établissement de collaborations formelles et informelles entre les différents acteurs du système d'innovation. En fait, il s'agit du contexte institutionnel formel et informel dans lequel les activités économiques se déroulent dans un territoire. ⁽⁹⁾

D'une part, il comprend des éléments qu'on peut qualifier de conditions-cadres dans lesquels évolue les activités d'innovation car elles sont déterminées ou fortement influencés par les décisions gouvernementales. D'autre part, il rassemble les éléments intangibles que l'on retrouve dans une région et qui ont un impact sur l'innovation, comme par exemple l'interconnaissance des acteurs, le degré de loyauté, le niveau de confiance et de respect entre les individus ainsi que le partage d'une culture commune.

Ces éléments sont très souvent ancrés dans l'histoire régionale, les racines sociales et anthropologiques d'un territoire. Il est généralement admis maintenant que ces éléments intangibles et tacites interviennent de façon déterminante dans le bien-être économique et le développement potentiel de systèmes régionaux d'innovation.

Le transfert de connaissance peut être défini comme la circulation des connaissances et des savoir-faire entre une organisation et une autre. Le terme peut être utilisé d'une manière très large ; les sources comme les utilisateurs de la connaissance sont les universités, les centres de recherche, les entreprises... dans un processus de circulation où il est difficile de séparer complètement « offre » et « demande » de connaissance.

Les échanges de connaissances passent principalement par l'intensité et la qualité des relations Université-industrie. Elles concernent les multiples contacts noués entre étudiants et entreprises au cours de la scolarité (stages, financement d'études, placement des diplômés) et les relations entre enseignants et entreprises. Ces dernières sont très développées dans la « **Silicon Valley** » sans politique publique caractérisée ; cependant certains modes particuliers de fonctionnement peuvent servir d'exemple dans d'autres pays.

2. l'innovation ouverte :

L'ouverture des entreprises est très variable. Elle se manifeste par le recours croissant à la sous-traitance, notamment celle des activités de R-D depuis une trentaine d'années¹⁴. Elle s'appuie sur la coopération dans la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés, que ce soit avec d'autres entreprises, avec des entités de recherche et de transfert, des clients, des fournisseurs, des cabinets conseils ou des consultants. Les firmes peuvent ainsi profiter de l'expertise des spécialistes et autres intervenants où qu'ils soient.

Le transfert de connaissances concerne également la commercialisation de leurs actifs scientifiques par les universités et à un moindre degré en général, les centres publics de recherche. Cependant a eu tendance à se développer depuis quelques années la coopération entre les grandes entreprises et l'économie locale, notamment les PME ; elle apparaît comme un des facteurs clés de succès de certaines régions. *L'open innovation* en est la forme la plus accomplie pour une grande entreprise.

Ce modèle d'innovation ouverte est la pratique en cours, depuis quelques années dans certaines grandes entreprises, de gérer leur politique d'innovation et de recherche d'une manière ouverte avec le tissu des PME environnantes.

Cette conception est basée sur le fait que les ressources internes d'une entreprise ne peuvent plus être suffisantes dans le monde

d'aujourd'hui pour leur permettre de connaître et de saisir les opportunités utiles pour elles ; elles se doivent d'aider leurs partenaires innover en mettant leur propre potentiel à la disposition de ceux-ci, et de conclure les accords qui leur permettront d'exploiter le moment venu les résultats obtenus par les autres entreprises.

De même les inventions internes qui ne sont pas utilisées à l'intérieur d'une entreprise qui pratique l'*open innovation* donnent lieu à une externalisation⁽¹⁰⁾

L'entreprise agit ainsi comme une institution publique de recherche et exerce donc de fait un rôle moteur sur son environnement. Une telle orientation demande à l'entreprise concernée une organisation particulière de valorisation de sa recherche, à l'instar des offices de transfert de technologie de certaines grandes universités.

L'innovation ouverte est définie comme l'utilisation accrue, en amont, de sources d'information et de connaissances externes à l'entreprise, et la multiplication, en aval, des canaux de commercialisation de ses actifs immatériels dans le but d'accélérer l'innovation.

Ces nouvelles pratiques se traduisent par une augmentation des interactions entre les acteurs. Appliqué d'abord aux firmes de grande taille, le modèle gagne progressivement les autres entreprises et soulève aujourd'hui un questionnement sur l'ensemble des composantes du système national d'innovation (SNI) ainsi que sur leurs relations avec les acteurs internationaux.

Les pratiques de l'innovation ouverte remettent en question le modèle linéaire de l'innovation, dont les politiques actuelles sont largement inspirées, et en présentent une vision beaucoup plus dynamique, complexe, fluide et itérative. L'innovation ouverte est un « sport de contacts ». Au sein duquel la demande et le marché jouent un

rôle déterminant (processus enclenché par la demande – *demand pull* – autant que par une avancée technologique – *technology push*).

Les bénéfices sont nombreux pour les entreprises : accès plus large aux savoirs et aux savoir-faire, rapidité accrue des processus d'innovation, possibilité d'entreprendre des projets de recherche développement prioritaires pour lesquels les ressources humaines et financières internes sont insuffisantes, meilleur partage des risques dans des marchés incertains en rapide évolution, création de grappes de savoirs réunissant une masse critique d'investissements et d'acteurs plus concurrentielle sur le plan international, réduction des coûts, raccourcissement des délais de mise en marché, etc.⁽¹¹⁾

Tableau (01) : Principes caractérisant l'innovation ouverte et fermée

Principes d'innovation fermée	Principes d'innovation ouverte
Nous avons une équipe compétente dans notre entreprise nous rendant relativement autonome pour atteindre nos objectifs	Les gens compétents ne sont pas tous dans notre entreprise. Nous devons les identifier et les inviter à travailler ou à collaborer avec nous.
Les plus grands bénéfices de la R-D proviennent essentiellement de nos efforts à découvrir, à développer et à commercialiser par nous-mêmes.	La R-D faite par des partenaires peut être créatrice de valeur significative. La R-D faite à l'interne contribue alors à s'approprier une partie de cette valeur.
Si nous sommes les premiers à faire une découverte, nous serons alors les premiers à la mettre en marché.	Nous n'avons pas à réinventer la roue pour profiter des différentes découvertes. Il est possible d'en profiter si nous savons nous intercaler dans la dynamique du marché.
La compagnie qui est la première à introduire son innovation est la mieux	Développer un meilleur modèle d'affaires est préférable au fait d'être le

placée pour devancer la concurrence.	premier sur le marché.
Si nous avons les meilleures idées, nous aurons une longueur d'avance sur la concurrence.	Si nous savons exploiter nos idées et celles des collaborateurs, nous aurons une longueur d'avance sur la concurrence.
Nous devons rigoureusement contrôler nos PI*, afin que nos compétiteurs ne puissent bénéficier ni de nos idées ni de notre travail.	Nous devons profiter de nos ventes de PI et acquérir les PI d'autrui afin de renforcer et de dynamiser notre propre modèle d'affaires

Source: Marko; T; (2007); **Frontiers of Open Innovation;** Lappeenranta University of technology editions; p.87

✓ **L'innovation ouverte et la propriété intellectuelle:**

sans qu'une distinction ne soit faite entre formes et types de collaboration mettent en évidence différentes formes de collaboration (ouverte/fermée) selon la façon dont les partenaires sont sélectionnés. Lorsque l'ouverture est orientée vers un nombre de partenaires identifiés et sélectionnés, l'ouverture est en « collaboration fermée ». Selon eux, une collaboration est « ouverte » lorsque le nombre et le type de partenaires sont indéterminés. Pour caractériser les modalités d'ouverture, la distinction entre collaboration ouverte et fermée apporte une vision plus précise des relations entre les partenaires sans toutefois aborder la problématique de la propriété intellectuelle.

Rassemblant tous types de partenaires (concurrents, fournisseurs, utilisateurs, experts, etc.). Toutefois, les entreprises qui adoptent ce modèle d'innovation ouverte sont confrontées à un certain nombre de difficultés, notamment en matière de propriété intellectuelle (PI) et

* **PI : la propriété intellectuelle**

d'appropriation de la valeur qui lui est associée. Peu de recherches se sont intéressées à cette question.⁽¹²⁾

L'ouverture rend difficile la valorisation et l'exploitation de la propriété intellectuelle, car elle augmente le risque de fuites de connaissances protégées et de retombées involontaires, que ce soit au sein d'une collaboration fermée ou d'une collaboration ouverte. Des partenaires opportunistes peuvent s'approprier les fruits de cette collaboration, diminuant ainsi les bénéfices de l'entreprise initiatrice. Cette difficulté est accrue dans le cas de relations entre partenaires de taille différente du fait d'éventuelles relations de dépendance et asymétries de pouvoir⁽¹³⁾. Contrairement à un processus d'innovation fermé, un processus ouvert réduit la possibilité de valoriser ou exploiter la propriété intellectuelle. Il semble donc y avoir une relation négative entre le niveau d'ouverture et la valorisation/ exploitation de la PI.

Figure(01) : les formes d'innovation ouverte

1. ouvertures aux compétences



Sous- traitants, clients, consultants, institutions publiques (universités ; laboratoires publics, centres de R&D privés, large public, leader d'opinion

2. optimisation de sa propriété intellectuelle



Ventes brevets, licences, financements/ partenariats, contributions publiques

Source : www.innovationpartagee.com consulté le 5/10/2015

✓ **les composantes d'un système régional d'innovation : l'université ; l'entreprise; et le cluster**

Il est évident que La prospérité nationale est grandement influencée par la compétitivité qui est définie par la productivité avec laquelle une nation utilise ses ressources humaines, en capital et naturelles. La compétitivité est ancrée dans les éléments microéconomiques fondamentaux d'une nation qui se manifestent dans la sophistication de ses entreprises et la qualité de l'environnement microéconomique de celles-ci. des institutions stables, de saines politiques macroéconomiques, une ouverture des marchés et la privatisation sont depuis longtemps considérées comme les pierres angulaires du développement économique.

Le cluster offre alors un mode d'organisation permettant à la firme de trouver des réponses aux problèmes de coûts de transaction et/ou

d'accès à des ressources et compétences spécifiques. Le recours à la théorie des coûts de transaction intervient dans un contexte de complexification des tâches relatives à la mise au point de produits et procédés nouveaux, qui engendre une spécialisation verticale accrue des entreprises dans des réseaux multipartenaires. La multiplication des transactions qui accompagne ce phénomène justifie la Co-localisation des acteurs à des fins de réduction des coûts (besoins de flexibilité lors de changements rapides du marché, incertitude, (nécessité d'ajustements mutuels fréquents Les entreprises situées dans les réseaux les plus avancés créent ou renforcent souvent des réseaux dans d'autres lieux lorsqu'elles dispersent certaines de leurs activités pour réduire le risque, avoir accès à des facteurs à plus bas cout ou mieux desservir des marchés régionaux particuliers. Intel par exemple, à déplacé un certain nombre de ses activités et fabrication dans des sites hors des Etats- unis qui sont devenus des réseaux régionaux. Des faits comparables peuvent être observés dans un certain nombre d'autres domaines.⁽¹⁴⁾

Dans une logique plus inspirée de la théorie des ressources, « si l'on considère l'innovation comme le produit de la combinaison originale de ressources et compétences multiples, la localisation dans un même cluster géographique permet aux firmes d'avoir accès à des actifs complémentaires à leur cœur de métier ».

La globalisation revêt de plus un caractère particulier qui tend à rendre les facteurs de production ubiquistes le territoire devient potentiellement porteur de singularité en matière de combinaison de ressources et de compétences. Les firmes seraient de ce fait incitées à s'impliquer localement (s'ancrer ou s'encastrent) pour développer des ressources et des compétences avec les différents acteurs, privés et publics, du territoire « Compétitivité à base territoriale », en référence à ce mécanisme d'activation de ressources et compétences spécifiques par la firme dans un territoire donné.

❖ **Le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le transfert de connaissance vers l'innovation :**

Le transfert de connaissances peut être défini comme la circulation des connaissances et des savoir-faire entre une organisation et une autre. Le terme peut être utilisé d'une manière très large les sources comme les utilisateurs de la connaissance sont les universités, les centres de recherche, l'entreprise...dans un processus de circulation ou il est difficile de séparer complètement « offre » et « demande » de connaissance⁽¹⁵⁾

Les échanges de connaissances passent principalement par l'intensité et la qualité des relations université-industrie. elle concernent les multiples contacts noués entre étudiants et entreprises au cours de la scolarité (stages, financement d'études, placement des diplômés) et les relations entre enseignant et entreprises .ces dernières sont très développées. Et concerne également la commercialisation de leur actifs scientifique par les universités et à moindre degré en général, le centre publics de recherche.

Lorsque des activités relevant de la même spécialisation industrielle sont localisées dans un pôle de compétitivité, les acteurs locaux sont amenés à partager un ensemble commun de connaissances, de valeurs et de normes qui concourt à la formation d'une « communauté épistémique » L'existence d'une telle communauté est réputée favoriser la circulation des connaissances nécessaires à l'innovation par « effet de déversement » (Le capital social formé par cette communauté réduit la distance cognitive entre les individus et facilite de ce fait la coordination collective du processus d'innovation.

Pour cet effet l'encastrement des connaissances dans les pratiques quotidiennes des individus rend l'échange d'informations fortement dépendant de la stabilité et de la régularité des relations interpersonnelles au sein de réseaux de contacts informels. Tandis que les connaissances

codifiées (articulées) sont facilement explicitables reproductibles et transférables, les connaissances tacites (encastrées) sont seulement imitables par l'observation, et difficilement transmissibles en dehors de relations de face-à-face.⁽¹⁶⁾

L'université occupe un rôle central dans les pôles de compétitivité et elle est au cœur dans la théorie des clusters de M. Porter pour apporter un avantage concurrentiel qu'il conviendrait de généraliser à tous les pôles.

La littérature sur les interactions entre les entreprises et les universités met en évidence que d'une part, les entreprises qui travaillent avec les universités notamment les scientifiques d'elles ont une productivité de la recherche et une production de brevets plus élevés et que d'autre part, la raison principale de ces résultats est que les entreprises ont un meilleur accès aux chercheurs fournisseurs de connaissances et aux étudiants employés.

❖ **Le rôle joué par les universités scientifiques:**

L'une des différences essentielles entre les clusters et les districts industriels est justement le rôle joué par la science et tout particulièrement par les acteurs clefs que sont les universités scientifiques et technologiques qui contribuent à impulser de nouvelles idées au fur et à mesure du développement et surtout à les conceptualiser, à les tester et à les diffuser en interaction avec les entreprises et les centres de recherche. L'absence des universités dans les districts industriels en fait un concept fondamentalement différent de celui du cluster et des pôles de compétitivité.

Un gouvernement joue un rôle important dans la compétitivité, mais un gouvernement seul et de moins en moins capable de bâtir une économie compétitive, l'influence des universités et des écoles est croissante à un moment où les connaissances et la technologie deviennent des éléments centraux de la compétition. Les universités doivent non

seulement contribuer à l'amélioration des aptitudes en matière d'éducation et de recherche mais elles doivent dans le même temps, devenir plus proches et mieux reliées au secteur privé, ce dernier est aussi devenu un secteur crucial de politique économique. Le secteur privé est non seulement un consommateur de l'environnement des entreprises mais améliore l'environnement général des affaires dans :

- l'amélioration des infrastructures, l'offre de formations;
- le développement de marchés à l'exportation qui sont souvent négligés
- pour assurer la continuité d'attention nécessaire au soutien du progrès par des changements de gouvernement et par la compensation des perspectives de vue relativement courtes des leaders politiques ;
- Les institutions de collaboration jouent un rôle essentiel en reliant les diverses parties du diamant et en favorisant des activités collectives efficaces aussi bien dans les économies avancées que dans les économies en développement.

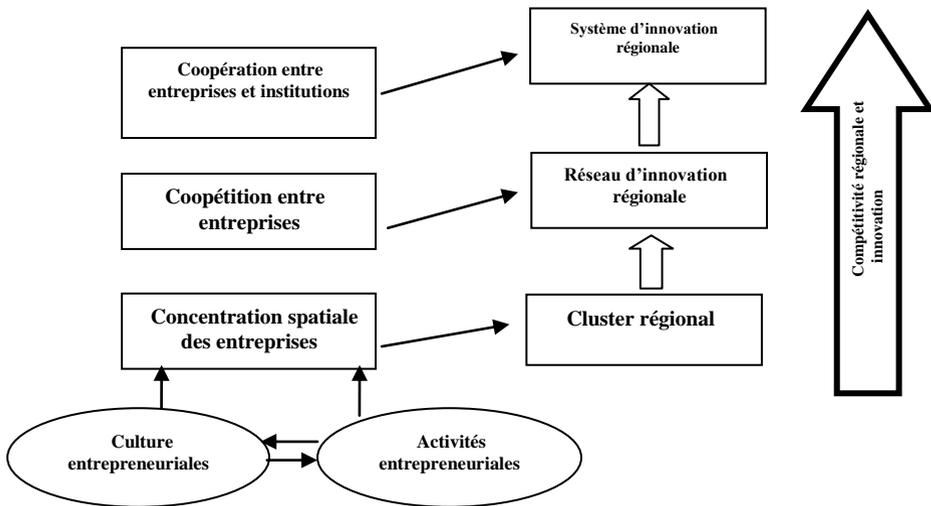
Dans la façon dont les efforts de développement des réseaux sont conduits et dans l'application des outils permettant de suivre leur impact. Les collaborations des universités avec les pôles de compétitivité et les collectivités régionales sont très inégales d'une région à l'autre, ce qui est regrettable alors que le partenariat sur de nombreuses démarches stratégiques comme les Programmes régionaux de développement de la formation (PRDF) est plus qu'une nécessité.

Le but principal dans ce cadre est orienté vers la recherche privée des entreprises, en stimulant la coopération interentreprises d'une part, et entre entreprises et laboratoires publics de la recherche d'autre part, notamment pour amener la recherche académique à consacrer une partie significative de son potentiel à aider les entreprises à trouver des solutions concrètes, à travers les pôles de compétitivité

Le gouvernement veut donc inciter de manière nouvelle et forte les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation à

travailler ensemble, sur la base des réseaux territoriaux organisés pour définir des stratégies communes de développement et mener des projets d'innovation, en plus elle doit impulser et accompagner une stratégie territoriale qui favorise la création et l'animation de clusters regroupant réseaux technologiques conjuguant recherche privé et publique , établissement d'enseignement et entreprises innovantes » la capacité d'innovation d'une entreprise résulte non seulement de ses ressources propres mais également d'un écosystème favorable auquel contribue l'ensemble des acteurs économique , académiques et institutionnels du territoire sur lequel elle est implantée.

Figure (02) : la structure d'un système régional d'innovation :



source: B.; Bjerke ; (2008); **Understanding Entrepreneurship**; Edward Elgar publishing; p.68.

D'un côté les transformations de l'économie, vers une économie de la connaissance, font de l'enseignement supérieur et de la recherche des enjeux décisifs pour les collectivités locales, dans leur stratégie de développement.

De l'autre côté, les universités cherchent à se reconnecter au territoire local. Elles ont besoin d'un territoire dynamique, pour trouver des sources de financement, des emplois pour leurs étudiants, etc. Ainsi les collectivités locales comme les universités ont des attentes très fortes, des ambitions concomitantes, mais qui ne se rencontrent pas forcément et impliquent de construire un partenariat efficace.

« Un cluster d'entreprises est une concentration géographique d'opérateurs économiques Interconnectés, de fournisseurs et d'acteurs institutionnels dans un domaine particulier » .

Michael Porter, professeur à la Harvard Business School, a théorisé cette approche des *clusters* (grappes, en français) d'entreprises voici près de trente ans.

Les clusters ne sont pas nouveaux au sens où l'approche fut mise en œuvre parfois très tôt, dans certains pays. Dans le Nord de l'Italie, à Brescia ou en Vénétie, les acteurs n'ont pas attendu

Où s'est développé le concept de cluster. Outre le fait d'organiser des rencontres entre acteurs d'un même secteur économique-technologique, un pôle de compétitivité favorise les collaborations concrètes entre universités, grandes entreprises et PME à travers le financement de projets d'innovation concrets.

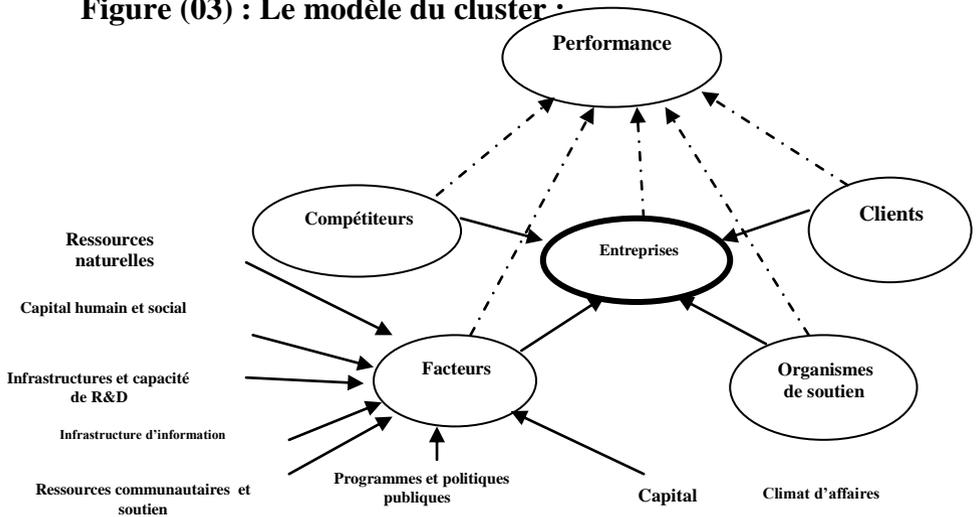
La dynamique entrepreneuriale et innovante qu'engendre les clusters, quelle que soit leurs formes, a nourri la création de centaines de milliers d'emplois en Europe par exemple.

Les clusters sont aussi des aimants pour attirer les investissements étrangers. La présence d'une constellation d'acteurs spécialisés dans une discipline et fortement interconnectés assure la disponibilité de

ressources humaines indispensables à la croissance d'un futur investissement.

Les clusters continueront sans doute à jouer un rôle majeur dans le développement économique des pays européens, dans les années à venir. Les entreprises qui se tiendront à l'écart de ces réseaux d'acteurs risquent de se retrouver éloignées des évolutions futures dans leur propre secteur. Cet isolement peut leur devenir dommageable.

Figure (03) : Le modèle du cluster :



Source: OECD (2001): Innovative clusters: drivers of national innovation systems. Paris: OECD publications, p.97.

❖ Quels sont les bénéfices attendus des clusters ?

Marshall a conceptualisé les sources de compétitivité d'un système local de PME et indique trois raisons pour lesquelles les entreprises agglomérées sont plus productives que les autres :

→ **L'accès à un bassin d'emploi compétent** : la concentration géographique sectorielle attire et développe des compétences particulières au sein des entreprises. L'existence d'un bassin actif de main-d'œuvre qualifiée répond alors aux qualifications recherchées par les sociétés.

→ La spécialisation accrue des fournisseurs: l'agglomération d'entreprises tend à créer un marché sur lequel les exigences des clients et la quantité de produits demandés sont plus forts. Cela pousse chaque entreprise à se spécialiser davantage, à une étape de la chaîne de production⁽¹⁷⁾ et à coordonner ses activités avec celles des autres firmes ; les entreprises collaborent pour diminuer les coûts de transaction (lors de l'achat de matières premières ou par l'instauration de sous-systèmes locaux de prix...).

→ **La proximité géographique facilite les transferts formels et informels de connaissance (« *Knowledge spillovers* »), d'informations tacites et de savoir-faire :**

La connaissance se diffuse au sein des entreprises car la proximité multiplie les relations entre les acteurs. La mobilité interentreprises des travailleurs permet la diffusion des connaissances codifiées, mais surtout tacites, résultats d'apprentissage de pratiques que l'employé transmet à sa nouvelle entreprise, favorisant ainsi la diffusion de l'innovation d'une entreprise à l'autre. Cependant, ce phénomène de circulation de l'information dépend de la nature des clusters et demeure difficilement mesurable⁽¹⁸⁾

Schumpeter (1934) a pour sa part souligné **le rôle fondamental de l'entrepreneur dans l'activité économique** : par les idées qu'il traduit en nouveaux produits et les risques qu'il prend, l'entrepreneur joue un rôle clé dans le développement économique. Dès lors, le lieu de formation des agglomérations s'explique en partie par la présence d'entrepreneurs qui s'installent dans leur Environnement local, si celui-ci

est fertile (existence d'activités économiques liées, contacts locaux de l'entrepreneur...). Les créations d'entreprises par essaimage suscitent spontanément ou favorisent la formation de clusters, en conduisant à une concentration géographique d'entreprises concurrentes, innovantes, avec des configurations proches.

❖ **Discussion et critique :**

✓ **Les barrières régionales à l'innovation :**

Tödttling et Trippl (2005), et Isaksen (2001) distinguent trois types de systèmes fondés sur des critères relatifs aux barrières régionales à l'innovation. Ces barrières régionales à l'innovation font références aux différents obstacles qui peuvent agir comme freins à la promotion et à la réalisation des processus d'innovation et aux apprentissages collectifs entre les acteurs privés et publics dans une région. ⁽¹⁹⁾

✓ Le premier type de barrières fait référence à la minceur institutionnelle et organisationnelle du système d'innovation. Il se caractérise par l'absence ou le faible niveau de développement des groupements d'entreprises. Il est principalement dominé par des petites entreprises où les activités d'innovation sont faiblement développées et, lorsqu'il y a lieu, sont orientées vers des innovations incrémentielles et de procédés.

L'infrastructure de soutien est peu élaboré, voir absente, de même que pour l'offre de services spécialisés. La possibilité d'établir des formes d'apprentissage interactives localisées est faible à cause du nombre limité d'acteurs privés et publics. Ce type de barrières à l'innovation se retrouve surtout dans les régions périphériques, à faible densité de population. En fait, ces régions ne possèdent pas une armature institutionnelle suffisante et une masse critique minimale d'entreprises pour faire émerger un système d'innovation.

✓ Le deuxième type de barrières renvoie à l'enfermement technologique des secteurs d'activités du système d'innovation. Il se caractérise par la présence d'entreprises matures œuvrant dans les secteurs à faible valeur ajoutée et orientées vers la production de technologies traditionnelles. Pour la création de valeur ajoutée, l'emphase est mise sur les compétences techniques et l'expérience des individus alors que les organismes de transfert technologique sont présents mais sous-utilisés.

La coordination des activités économiques et des réseaux de collaboration est soit absente ou fait face à des problèmes de blocages et d'enfermement technologique et institutionnel. Ce type de barrières à l'innovation se retrouve spécialement dans les régions en reconversion industrielle ou de tradition manufacturière ancienne.

✓ Le troisième type de barrières réfère à la fragmentation des acteurs à l'intérieur du système d'innovation. Il se caractérise par une absence de dynamiques de réseautage, même si la région concentre un nombre importants d'entreprises et d'organisations de savoir. On y retrouve peu de processus d'apprentissage localisés entre ces acteurs car les activités d'innovation sont réalisées majoritairement par les départements de R-D des sièges sociaux et par les entreprises de haute technologie.⁽²⁰⁾

Par ailleurs, la propension des entreprises à s'engager dans des réseaux régionaux d'innovation et à développer de nouvelles technologies et de nouvelles industries est souvent inférieure à la moyenne nationale, et ce malgré les liens intenses qui existent entre ces entreprises et le marché. On retrouve souvent ce type de barrières à l'innovation dans certaines régions métropolitaines.

✓ **Principaux obstacles d'innovation ouverte :**

- Difficulté d'une gestion efficace de la propriété intellectuelle;
- Coûts supplémentaires de la coopération avec des partenaires externes;
- Complexité de gestion de nombreux partenariats;

- Manque de contrôle, dépendance et vulnérabilité à l'égard des partenaires externes;
- Manque d'harmonisation des législations et des politiques nationales;
- Incertitude liée aux comportements changeants des grands donneurs d'ordres.

❖ L'université au service du développement régional en Algérie: Vallée de la Soummam (Bejaïa) : Cluster des producteurs de boissons :

La signature de conventions de coopération avec des entreprises locales et la mise en forme du cluster des producteurs de boissons de la vallée de la Soummam ont polarisé, hier, l'ouverture de la 6e édition du Forum annuel de l'université de Béjaïa, dédié à l'amélioration des rapports «université-monde productif». La séance inaugurale, qui a réuni un public divers, regroupant les opérateurs économiques, les pôles de recherches, les institutions étatiques (ANDI, Ansej...), s'est focalisée d'emblée sur la signature de ces conventions-cadres, qui portent essentiellement sur un partenariat gagnant-gagnant entre les entreprises locales et l'université, principalement articulé autour de la formation, du recrutement et du financement par l'entreprise au moins d'un projet économique.

C'est Général Emballage, spécialisée dans la production du carton ondulé, qui, à ce titre, a frappé un bon coup en négociant la possibilité d'ouvrir, dès l'année prochaine, un master professionnel en «emballage et arts graphiques». L'entreprise entend s'y associer en offrant des bourses aux étudiants ainsi recrutés et l'équipement d'une salle de calculs, s'attendant en contrepartie à se faire pourvoir en compétences.

❖ Conclusion :

Suivant aux plusieurs expériences internationales le cluster représente une plate forme régionale techno-économique vise à :

- Renforcer ou mettre en place des dispositifs sectoriels flexibles de collaboration recherche

publique/entreprises, orientés vers les besoins de celles-ci dans les grands secteurs d'excellence du, en s'assurant que les modalités de soutien permettent la participation effective des PME.

- Les collaborations accrues recherche publique/entreprises, de façon à atteindre une masse critique dans le développement de projets, à assurer un meilleur partage des risques, à améliorer la gestion de la propriété intellectuelle ainsi que la formation et l'intégration en entreprise d'un personnel hautement qualifié et innovateur.

L'expérience Algérienne en matière des clusters reste timide par rapport aux ressources naturelles, humaines et même culturelles offertes par les territoires aux activités porteuses de la valeur ajoutée telles que la biotechnologie, les énergies renouvelables...etc

❖ **Références bibliographiques :**

(1)- A. Torre, « **Clusters et systèmes locaux d'innovation. Retour critique sur les hypothèses naturalistes de transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'économie de proximité** », Région et Développement, n° 24, 2006, p. 15-44.

(2)- Ayerbe, C. (2006) ; **Innovations technologique et organisationnelle au sein de PME innovantes : complémentarité des processus, analyse comparative des mécanismes de diffusion.** *Revue internationale PME*, 19(1), 9-34.

(3)- Becker, M.C. et Zirpoli, F. (2007). **Organizing open innovation: The role of competences, modularity, and performance integration.** Communication présentée à l'Academy of Management Proceedings.

(4)- Blackwell, K. et Fazzina, D. (2008). **Open innovation: Facts, fiction, and future.** Tolland : A Nerac Publication, 1-15.

(5)- Carayannis, E. & Campbell, D., (2006). "Mode 3": **meaning and implications from a knowledge systems perspective.** In: Carayannis, 6-

Chesbrough, H. (2003). **Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology**. Boston: Harvard Business School Press.

⁽⁷⁾ - Christensen, J.F., Olesen, M.H. et Kjær, J.S. (2005). **The industrial dynamics of open innovation** – Evidence from the transformation of consumer electronics. *Research Policy*, 34(10), 1533-1549.

⁽⁸⁾- GIULIANI E., 2005, **The structure of cluster knowledge networks: Uneven and selective, not pervasive and collective**, *DRUID Working Paper*, 2005-11.

⁽⁹⁾- HUDSON R., (2009); **the learning economy, the learning firm and the learning region**, *European Urban and Regional Studies*, 6 (1), p. 59-72.

⁽¹⁰⁾- Huizingh, M. Torkkeli, S. Conn and I. Bitran (eds). Proc. of the XIX ISPIM Annual Conference. **Open Innovation: Creating Products and Services through Collaboration**.

⁽¹¹⁾- JACQUET N., DARMON D., 2005, **Les pôles de compétitivité, le modèle Français**. Paris : La Documentation Française.

⁽¹²⁾- Niosi, J. (2000); **Regional systems of innovation: Market pull and government push**, in J. A. Holbrook and D. Wolfe *Knowledge, Clusters and Regional Innovation*, Montreal, McGill-Queen's University Press

⁽¹³⁾ - OECD (2001): **Innovative clusters: drivers of national innovation systems**. Paris: OECD publication

⁽¹⁴⁾- Paradigm: **Integrating Online Social Networks and the Triple Helix Model**. In: "Proceedings of the 2nd International Multi-Conference on Society, Cybernetics and Informatics: The 6th International Conference on Politics and Information Systems, Technologies and Applications: PISTA 2008, Volume III", Edited by Friedrich Welsch, Jose Vicente -Carrasquero, Angel Oropeza & Chie Bein Chen.

⁽¹⁵⁾- Paradigm: **Supporting individual creativity in an online social network with content recommendation**, In: K.R.E.

⁽¹⁶⁾- Rocha (H. O.), « **Entrepreneurship and development: the role of the clusters** », *Small Business Economics*, 23, 2004.

⁽¹⁷⁾- Santonen, T., Kaivo-oja, J. & Suomala, J., (2008). **Brief Introduction to National Open Innovation System (NOIS)**

⁽¹⁸⁾- Tremblay, D.G., in Holbrook, A., Wolfe, D. **Knowledge, Clusters and Regional Innovation: Economic Development in Canada.** Kingston: Queen's School of Policy Studies.

⁽¹⁹⁾-E.,Campbell, D. (Eds.) *Knowledge Creation, Diffusion, and Use in Innovation Networks and Knowledge Clusters.* Westport Connecticut: Praeger, 1–25.

⁽²⁰⁾- Chesbrough, H. et Schwartz, K. (2007). **Innovating business models with co-development partnership** *Research Technology Management*, 50(1), 55-59.